DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN **BOURGOGNE**

Nombre de conseillers :

En exercice: 73 Présents: 53 Absent(s): 14 - Pouvoir(s): 6 Votants: 59

Délibération n° 90-2018

Objet:

PETITE ENFANCE -**ENFANCE – JEUNESSE –** ALSH

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Règlement intérieur des Accueils de Loisirs (ALSH)

Suppression d'un ALSH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc. sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. FAILLOT Jim, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. DUTARTRE Denis, July: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Quincerot: M. GABRIOT Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. MLYNARCZYK André, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: M. BAUDOIN Didier, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Nuits-Sur-Armancon: M. GONON Jean-Louis, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Excusés ayant donné pouvoir : Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José, Gland : Mme NEYENS Sandrine, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme DUFIT Sophie, Trichey: Mme GRIFFON Delphine.

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Didier Date de convocation: 19 septembre 2018

La présidente rappelle à l'assemblée que les équipes d'encadrement des accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) du territoire, appliquent les mêmes règles de fonctionnement sur les temps périscolaires et extrascolaires, et participent activement à l'éducation des enfants et des jeunes.

Vu la délibération n° 47-2014 du conseil communautaire du 18 mars 2014 relative à la compétence « Accueils de loisirs sans hébergement » sur l'ensemble du Tonnerrois en Bourgogne,

Vu la délibération n° 66-2016 du conseil communautaire du 27 juin 2016 portant sur la compétence « Gestion directe des accueils de loisirs sans hébergement » sur l'ensemble du Tonnerrois en Bourgogne,

Vu la délibération n° 05-2018 du conseil communautaire du 6 février 2018 portant sur le retour à la semaine scolaire de 4 jours et sur l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires,

Considérant les règles de fonctionnement des ALSH, identiques sur l'ensemble des temps périscolaires (matin avant l'école, restauration scolaire, soir après l'école) et des temps extrascolaires (vacances scolaires et mercredi),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180925-90-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018 Publication: 08/10/2018

Considérant l'avis favorable de la commission «Jeunesse» réunie le 7 juin 2018 pour l'application d'un règlement intérieur commun aux structures ALSH,

Considérant l'Accueil de loisirs « Les Touchatout », déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sur la commune d'Ancy-le-Franc.

Considérant l'arrêt du service NAP à compter de septembre 2018 sur l'ensemble du territoire,

La présidente :

Article 1 : Règlement intérieur des Accueils de loisirs

PRECISE que dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des ALSH », l'ensemble des structures ALSH ont conservé leur propre règlement intérieur,

PRECISE que des réunions de coordination entre l'ensemble des directeurs ALSH se déroulent régulièrement afin de perfectionner et structurer les fonctionnements des différentes structures ALSH, tout en conservant une logique de cohérence territoriale,

PROPOSE d'adopter le règlement intérieur joint en annexe, commun à l'ensemble des ALSH afin de donner une meilleure lisibilité aux familles sur le fonctionnement des structures ALSH et de permettre aux personnels de travailler en cohérence sur l'ensemble du territoire.

Article 2: Suppression de l'ALSH « Les Touchatout »,

PRECISE que cette structure de loisirs située dans les locaux de l'école d'Ancy-le-Franc avait été créée et déclarée à la DDCSPP en 2016 pour améliorer le service NAP, notamment par la formation des personnels et par le conventionnement avec la CAF, et que la déclaration de cette structure n'est plus justifiée à compter de l'arrêt des NAP en juillet 2018,

PROPOSE que le service ALSH du mercredi matin dans les locaux de l'école d'Ancy-le-Franc à partir de septembre 2018, soit intégré et géré par l'ALSH multi-sites «Les Loustics » (Lézinnes, Ancy-le-Franc, Ravières).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE le règlement intérieur, commun à l'ensemble des ALSH, joint en annexe,

ACCEPTE la suppression de l'ALSH « Les Touchatout »,

ACCEPTE que le service ALSH du mercredi matin dans les locaux de l'école d'Ancy-Le-Franc à partir de septembre 2018, soit intégré et géré par l'ALSH multi-sites «Les Loustics » (Lézinnes, Ancy-le-Franc, Ravières).

> Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180925-90-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018

Publication: 08/10/2018

